

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2003

Présents : Roger Caracache, Michelle Daran, Hervé Dondey, Bruno Charles, Jérôme Barrant, François Messines, Pascal Roux, Emmanuel Jail, Christel Thévenin, Isabelle Barthe

Pouvoirs : de Agnès Henry et Pascal Roux à François Messines, Claire Jouffe à Isabelle Barthe

Absent : Jacques Santoni

Secrétaire de séance : Michelle Daran

Rappel de l'ordre du jour :

- - Approbation du plan de zonage d'assainissement
- - Information sur la mise en place du tri sélectif
- - Nomination d'isabelle Barthe comme conseillère communautaire, en remplacement de Jacques Santoni, démissionnaire
- - Approbation du compte de gestion 2002
- - Vote des comptes administratifs (budget ville, budget remontées mécaniques, budget eau)
- - Vote des budgets primitifs (budget ville, budget remontées mécaniques, budget eau)

• • **Approbation du plan de zonage d'assainissement**

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, du 13 janvier au 13 février 2003 et le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions qui sont consignées dans le classeur à disposition du public. Il n'a soulevé aucune objection sur le déroulement de l'enquête et n'a pas formulé d'observations majeures, si ce n'est la recommandation de traiter les cas particuliers au fur et à mesure qu'ils se présenteront sur le plan technique. Dans ces conditions, il est proposé d'approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le plan de zonage à l'unanimité.

• • **Information sur la mise en place du tri sélectif des emballages ménagers**

Les colonnes de tri sélectif seront installées début juin sur la commune : il a été proposé au Sappey d'en installer quatre ou cinq, selon les besoins. Chaque emplacement comportera une colonne pour le verre, une pour le papier, une pour les emballages ménagers (cf dernier conseil municipal). Deux emplacements sont d'ores et déjà arrêtés (camping et Jacobine) ; reste à se déterminer sur les autres. Mr Gumuchian, de la société Trivalor chargée de l'étude sur la mise en place du tri sélectif, est venu sur le site et nous rendra rapidement un avis sur cette question des emplacements optimum.

• • **Remplacement de Jacques Santoni à la Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse**

Jacques Santoni a donné sa démission de conseiller communautaire au président de la CCBSC, pour raisons de santé. Le conseil propose Isabelle Barthe pour le remplacer.

Vote : pour, à l'unanimité.

Le conseil saisit l'occasion pour souhaiter un prompt rétablissement à son conseiller municipal et un retour prochain aux affaires de la commune.

• • **Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion de la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs.

Vote : pour, à l'unanimité

- • **Compte administratif 2002 des remontées mécaniques**

En 2002, il y avait eu 14 jours d'ouverture pour la station, ayant généré des recettes d'environ 10 000 euros. L'excédent de fonctionnement s'élève à 9654 euros, le déficit d'investissement à - 18 073 euros.

Vote : pour à l'unanimité

- • **Compte administratif 2002 Eau et assainissement**

On clôture 2002 avec un excédent de 14 017 euros en fonctionnement et un déficit d'investissement de - 34 675 euros, parce que les investissements prévus ne seront réalisés qu'en 2003 (réservoir du Churut).

Vote : pour à l'unanimité.

- • **Compte administratif**

On clôture l'année avec un excédent de 102 909 euros en fonctionnement et un déficit d'investissement de - 64 343 euros.

Vote : pour à l'unanimité

(arrivée de Jérôme Barrand)

- • **Budget Régie des remontées mécaniques 2003**

La station a ouvert sur 33 jours cette année, ce qui permet de réaliser une bonne recette de ventes de forfaits : 78 955 euros. Les dépenses de fonctionnement de la régie s'élèvent à 147 359 euros, avec essentiellement 34 172 euros en frais divers - chapitre 60 - (achat matériel, EDF, carburant, assurances, entretien courant, entretien des pistes...), et 90 084 en charges de personnel - chapitre 64.

En recettes de fonctionnement, outre les forfaits, on retrouve le reversement de la part ASFAMM du salaire de Th. Dondey (12 200 euros) et la subvention communale d'équilibre (54 654 euros).

En dépenses d'investissement, on a un certain nombre de travaux de sécurisation (poulies d'angle, coffret EDF) et d'aménagement (pylônes, terrassement) pour un total de 52 866 euros, auxquels il faut ajouter le déficit antérieur d'investissement (18 074 euros). Les recettes d'investissement proviennent des subventions liées à ces types de travaux (dossiers à soumettre au Conseil Général), de l'emprunt et de la dotation aux amortissements (16 898 euros).

Il est proposé que la commission des finances établisse avec les responsables des remontées mécaniques des ratios d'investissement pour les travaux à réaliser, pour optimiser la programmation dans le temps.

Le Maire demande par ailleurs que les tarifs soient établis et discutés par les responsables suffisamment à l'avance pour être ensuite débattus en conseil municipal à la rentrée.

Vote : pour à l'unanimité

- • **Budget Eau et assainissement**

Les dépenses de fonctionnement sont prévues cette année à hauteur de 44 730 euros, couverte en totalité par le produit de la vente de l'eau, ce qui constitue un bon résultat puisque la commune s'était engagée à ne plus faire subventionner le budget de fonctionnement de l'eau par celui de la commune (un service doit être financé par les usagers et non par les contribuables).

Du côté des investissements, le budget de l'eau va connaître cette année d'importantes fluctuations financières puisque nous allons devoir ouvrir une ligne de trésorerie conséquente (environ 700 000 euros) pour faire face aux dépenses du programme d'assainissement engagé, qui débute en avril (raccordement du Sappey au collecteur de la Metro). Sur un coût total de 842 483 euros, il va rester environ 120 000 euros à la charge du Sappey (financés par l'emprunt et la redevance d'assainissement). Le budget investissement s'élève donc à 1 108 304 euros pour 2003.

Vote : pour à l'unanimité.

- • **Budget Ville**

Les dépenses de fonctionnement du budget sont en augmentation de 0,3 % par rapport à 2002, ce qui est largement inférieur au niveau de l'inflation, avec un total de **811 454,00 euros**. Dans l'ensemble, on notera une augmentation des charges à caractère général (+ 16 %) liées pour partie à des frais exceptionnels de réparation et d'entretien du matériel, compensée par une grande stabilité des frais de personnel, contenus à 2,58 % de hausse, et qui constituent un poste important des frais de fonctionnement avec 173 702 euros budgétisés pour 2003. Les autres postes importants sont les charges de gestion courante, en légère baisse par rapport à 2002 avec 222 105 euros (- 5020 euros)

qui comportent notamment les subventions aux organismes de droit privé (associations), de droit public (SIEST, SIGS), au CCAS ; les charges financières, qui couvrent les intérêts de la dette que nous avons fortement provisionné cette année en prévision des futurs emprunts liés au programme d'assainissement.

Dans les recettes de fonctionnement, il est prévu un meilleur rendement des contributions directes (381 772,00 euros) qui pourra compenser le recul des dotations reçues de la part de l'Etat et des autres collectivités (194 438,00 euros, soit - 8,4 %). Les autres sources de revenu de la commune sont soit stables, comme le produit des immeubles (89 000 euros) soit en baisse, comme le produit des services (- 15 %, liés notamment aux revenus de la forêt qui sont nettement moins élevés cette année, mais compensés en partie par une bonne redevance de ski de fond).

Les dépenses d'investissement : on prévoit 335 957 euros de dépenses d'investissement au total pour 2003. Les grands axes retenus sont :

- - la sécurisation de l'école maternelle et de la halte garderie pour 66 020 euros TTC
- - la réalisation de la route forestière de Combe Soleil pour 30 148 euros TTC
- - le renforcement du poste EDF et l'enfouissement des réseaux PTT et EDF en couplage avec les travaux d'assainissement au lieu-dit « Le Saut » pour 45 000 euros TTC
- - le remboursement du capital des emprunts pour 74 553 euros TTC

auxquels il faut rajouter les 64 334 euros de déficit d'investissement 2002 à financer.

(Rappelons que l'essentiel de l'effort d'investissement de la commune se porte cette année sur les travaux de réalisation du collecteur d'assainissement, qui sont inscrits dans le budget « eau »).

Ces dépenses d'investissement seront financées pour 87 237 euros par des fonds propres (virement de la section de fonctionnement), pour 85 475 euros par le FCTVA ? la TLE et une partie de l'excédent de fonctionnement 2002, pour 75 185 euros par des subventions d'investissement. Le recours à l'emprunt, si toutes ces opérations d'investissement se réalisaient, devrait s'élever à 78 394 euros.

Vote du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune : pour à l'unanimité

• • **Proposition de taux d'imposition**

Pour réaliser ce budget, Christel Thévenin propose de voter un réajustement des taux d'impositions des quatre taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle) à un niveau légèrement inférieur au taux d'inflation prévu pour cette année par les instituts de prospective financière (2,4 %), soit 2 %. Ceci permettra à la commune de garder une marge raisonnable sans alourdir les charges des ménages de la commune.

Vote : pour à l'unanimité.

• • **Subvention à l'ASFAMM**

Dans le cadre de la convention qui lie la commune à l'ASFAMM, il est prévu de reverser à l'ASFAMM la part du produit de la vente des cartes de ski de fond qui lui revient. Le Maire demande donc l'autorisation de reverser cette somme à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité des présents.

Séance levée à 0 h 30.